



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

S.36

(07/96)

SÉRIE S: ÉQUIPEMENTS TERMINAUX DE
TÉLÉGRAPHIE ALPHABÉTIQUE

Terminaux arithmiques

**Service INTEX et services similaires –
Prescriptions applicables aux terminaux pour
permettre l'interfonctionnement de terminaux
fonctionnant à des vitesses différentes**

Recommandation UIT-T S.36

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

La Recommandation UIT-T S.36, que l'on doit à la Commission d'études 1 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 19 juillet 1996 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 Introduction	1
2 Références	1
3 Principes de fonctionnement.....	1

RÉSUMÉ

La présente Recommandation décrit les conditions à remplir par les terminaux du service INTEX pour permettre l'interfonctionnement de terminaux pouvant fonctionner à différents débits de transfert d'information.

SERVICE INTEX¹⁾ ET SERVICES SIMILAIRES – PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX TERMINAUX POUR PERMETTRE L'INTERFONCTIONNEMENT DE TERMINAUX FONCTIONNANT À DES VITESSES DIFFÉRENTES

(Genève, 1996)

1 Introduction

La présente Recommandation décrit les conditions que doivent remplir les terminaux du service INTEX pour permettre l'interfonctionnement de terminaux fonctionnant à des vitesses différentes.

2 Références

Les Recommandations et autres références suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute Recommandation ou autre référence est sujette à révision; tous les utilisateurs de la présente Recommandation sont donc invités à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et autres références indiquées ci-après. Une liste des Recommandations UIT-T en vigueur est publiée régulièrement.

- Recommandation F.150 du CCITT (1991), *Dispositions de service et d'exploitation relatives au service intex.*
- Recommandation F.82 du CCITT (1991), *Conditions d'exploitation assurant l'interfonctionnement du service télex international et du service intex.*
- Recommandation UIT-T S.33 (1993), *Alphabets et caractéristiques de présentation applicables au service intex.*
- Recommandation UIT-T S.34 (1993), *Terminaux intex – Caractéristiques permettant d'assurer l'interfonctionnement avec le service télex international.*
- Recommandation UIT-T S.35 (1993), *Codage des indicatifs dans le service intex.*
- Recommandation UIT-T U.102 (1996), *Service intex et services similaires – Prescriptions applicables au réseau pour permettre l'interfonctionnement de terminaux fonctionnant des vitesses différentes.*
- Recommandation UIT-T U.210 (1993), *Services index – Conditions à remplir par le réseau pour assurer l'interfonctionnement avec le service télex international.*

3 Principes de fonctionnement

3.1 Lorsqu'une communication est établie entre deux terminaux du service INTEX fonctionnant à des débits de transmission différents, le terminal le plus rapide doit aligner le débit auquel il envoie des caractères au réseau à celui du terminal le plus lent;

3.2 Le terminal fonctionnant au débit le plus rapide doit déterminer s'il est relié à un terminal plus lent en examinant la séquence d'indicateur de vitesse reçue du réseau lors de l'établissement de la communication (voir la Recommandation U.102). Les séquences d'indicateur de vitesse sont présentées en détail dans le Tableau 1 ci-après.

¹⁾ Nom provisoire (voir la Recommandation F.150).

TABLEAU 1/S.36

Séquences d'indicateur de vitesse

Numéro de la séquence d'indicateur de vitesse	Structure des caractères				Signification
	1	2	3	4	
1	1/11	1/3	1/2	1/1	communication au débit de caractères de 300 bit/s
2	1/11	1/3	1/7	1/1	communication au débit de caractères de 600 bit/s
3	1/11	1/3	1/8	1/1	communication au débit de caractères de 1200 bit/s
4	1/11	1/3	1/13	1/1	communication au débit de caractères de 2400 bit/s